

Le 28/06/2023

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 4 juillet 2023, à la mairie.

Le Maire

Séance du 4 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre juillet juin à dix-neuf zéro minutes, le Conseil municipal légalement convoqué le 28 juin 2023 s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; MARANDEAU N. ; POUPEE A. ; OSINIAK B. ; ELLEOUEY-HOCDE E. ; GENEST M-N. ;

Messieurs BLANCHARD B. ; COURATIN E. ; LASCAUD A. ; PORTENSEIGNE L. ; ALBERT DE RYCKE T.

ÉTAIT ABSENT : CACHAU P.

GABARD M : pouvoir à Elleouet-Hocdé E.

COURTOIS A. : pouvoir à Osiniak B.

ZARDET P. : pouvoir à Couratin E.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André LASCAUD

ORDRE DU JOUR

1. Approbation comptes-rendus

Madame Lemaire, Maire soumet le compte-rendu du 26 mai 2023 à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Albert De Rycke, absent lors de la réunion du 26 mai 2023 et ayant donné pouvoir à Madame Gabard, dit que des délibérations ont été adoptées alors qu'elles n'étaient pas indiquées à l'ordre du jour. Madame Lemaire répond que les points évoqués, « personnel communal » et « bâtiments » figuraient à l'ordre du jour.

Le projet d'acquisition des Glycines a été étudié à la commission finances pour les orientations budgétaires au mois de mars, revu en commission. Enfin le programme Glycines a été validé et adopté lors du vote du Budget 2023.

La délibération de proposition d'achat est une simple confirmation suite à l'estimation des domaines. Il ne s'agit pas d'une préemption.

Madame Lemaire, Maire rappelle le déroulé de procédure : il est fait une proposition d'achat, les demandes de subventions sont basées sur cette proposition d'achat. En fonction de l'aboutissement de ces demandes, le dossier est finalisé.

Madame Lemaire précise qu'elle a rencontré, lors de la visite du bien par le service des domaines (rendez-vous pris par le service des domaines qui ne souhaitait que la présence du maire ou maire-adjoint) le propriétaire ; il a évoqué le fait qu'il ne souhaitait pas recevoir plusieurs personnes dans son domicile pour cette affaire.

Monsieur Albert De Rycke regrette que les deux propriétaires n'aient pas été rencontrés avant la proposition d'achat. Monsieur André Lascaud, Maire-Adjoint, précise qu'il s'agit d'une négociation entre un vendeur et un acquéreur.

Monsieur Albert De Rycke distribue alors une lettre de la propriétaire à l'ensemble des conseillers, sans solliciter l'autorisation de Madame Lemaire, Maire et Présidente de séance.

Monsieur Albert De Rycke informe qu'il a reçu cette lettre à titre d'information car il s'était abstenu sur cette proposition d'achat (vote par procuration puisque absent de la séance).

Madame Lemaire confirme qu'elle a reçu cette lettre hier. De plus, elle a aussi un courrier du

monsieur, 2^{ème} propriétaire qui s'exprime au nom des deux époux ce jour. Ces lettres étant tardives n'ont pas encore été envoyées aux membres du conseil.

2023 - 049

Concernant le salaire de l'agent administratif, Monsieur Albert De Rycke s'étonne du montant des primes votées. Madame Lemaire informe que cet agent a un traitement bas et que cela compense les compétences et les responsabilités acceptées par l'adjoint administratif qui est en catégorie C.

Monsieur Albert De Rycke demande s'il y a eu une consultation avec les représentants des parents d'élèves pour l'attribution du marché de restauration scolaire. Madame Lemaire rappelle que le Conseil a augmenté les tarifs de cantine de 5 centimes à compter de septembre 2023 pour compenser la forte hausse du 1^{er} trimestre. Pour mémoire, le prix de revient d'un repas s'élève entre 8 euros et 8,50 euros par enfant avec le coût unitaire du repas, les frais de fonctionnement et les frais de personnel (repas et pause méridienne). Le contrat de restauration est renouvelé tous les 3 ans, suite à consultation simple.

Le compte-rendu du 26 mai est adopté à la majorité (abstentions de Messieurs Portenseigne, Couratin, et Madame Elleouet-Hocdé (absents lors de cette séance du 26 mai) et abstention de Mme Gabard Monsieur Albert De Rycke ne prend pas part au vote.

Le compte -rendu du 9 juin (élection des délégués) est adopté à la majorité (abstentions de M. Portenseigne et de Mme Genest, absents lors de la séance du 9 juin).

2. Personnel – Elus-Administration

Mouvements de personnel : Madame Lemaire, Maire fait part des mouvements de personnel :

Atsem : un agent arrivera le 1^{er} septembre par voie de mutation, sur un poste de 25/35^{ème}.

Agent technique : départ à la retraite d'un agent en CDD au 30 septembre.

Agent service périscolaire : départ d'un agent qui était en CDD jusqu'au 30 juin 2023 pour intégrer une formation (poste ouvert jusqu'au 31 décembre 2023).

Agent mairie : départ d'une secrétaire au 28/07/2023. Arrivée d'une secrétaire par voie de mutation au 26/08/2023.

3. Bâtiments

Bâtiment des Glycines – attribution de subvention : Madame Lemaire, Maire fait part d'une notification d'attribution de subvention du département (FDSR) d'un montant de 40000€ pour l'aide à l'acquisition de ce bâtiment. Une demande de subvention au titre du CRST a été déposée auprès de la Région.

4. Voirie

Coupure d'électricité : Madame Lemaire, Maire rappelle la coupure d'électricité à Saint-Gilles qui a eu lieu le 26 juin avec un avis d'Enedis d'une coupure pour travaux de 14h00 à 19h00. Monsieur Albert De Rycke fait un résumé de l'après-midi avec l'intervention des gendarmes dans ce secteur ce même après-midi. Madame Lemaire, Maire fait remarquer qu'il n'y avait pas lieu de diffuser une telle information auprès des riverains.

Plateau avenue Eugène Hilarion : les travaux sont reportés car il y a des travaux à Saint Aubin le Dépeint et la déviation passe par Saint Christophe sur le Nais.

2023 - 050

Délibération n°51 : Acquisition broyeur d'accotement : - Délibération modificative n°3

Monsieur Couratin, Maire-Adjoint fait part de l'opportunité d'acquérir un broyeur d'accotement visant à remplacer les matériels actuels de l'épareuse et du broyeur. Ces deux équipements actuels ne peuvent pas être utilisés ensemble et le temps de montage et de démontage sur le tracteur est très important. Le matériel proposé de type Rotor à marteau engendrera un gain de temps car cet équipement a plusieurs fonctionnalités. Le devis de l'entreprise Maisa pour un montant HT de 3800€, soit un montant total de 4560€TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de ce matériel. Il décide de procéder au mouvement de crédit suivant :

2135-75 chapelle Saint Gilles : - 4560,00

21578-22 matériel : + 4560,00

Il autorise Madame Lemaire, Maire, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération n°52 : Vente du Broyeur et de l'Epareuse :

Monsieur Couratin, Maire-Adjoint fait part de la possibilité de céder l'épareuse et le broyeur à des particuliers, suite à la décision d'acquisition du broyeur d'accotement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de céder :

Le broyeur au prix de 1000€ net

L'épareuse au prix de 3000€ net

Il autorise Madame Lemaire, Maire, ou Monsieur le Maire-Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.

5. PLU – Urbanisme

Révision allégée du PLU – poursuite de la consultation : la consultation est en cours. La délibération d'arrêt du projet devrait intervenir à l'automne car un nouvel avis de consultation va paraître dans la lettre semestrielle.

Lettre du Pays Loire Nature : Madame Lemaire, Maire, fait lecture d'une lettre du Président sur la compétence et le pouvoir de police en urbanisme. Le service instructeur mutualisé du Pays Loire Nature instruit les demandes d'urbanisme et transmet des propositions au Maire. Le Maire, par sa signature, engage la responsabilité seule de la commune. Monsieur le Président évoque la multiplication d'intervention d'usagers auprès du service instructeurs. Ces usagers sollicitent directement des dérogations ou des adaptations auprès d'agents qui n'ont pas la qualité de signataire.

6. Intercommunalité

Partenariat SIEIL-Cavités 37 : Madame Lemaire, Maire, fait lecture d'un courrier conjoint du SIEIL et du Syndicat Intercommunal des Cavités 37

7. Affaires Scolaires

Compte-rendu de la Fête des Ecoles : Madame Lemaire, Maire, fait un compte-rendu d'une très belle édition pour cette kermesse, avec une bonne organisation et une forte implication de la directrice. Madame Lemaire fait part de remerciements aux agents pour l'aide au montage des barnums et des tables. Un emprunt de scène devra être envisagé auprès des services de la communauté de communes.

8. Associations

7 juillet : randonnée crépusculaire

8 juillet : spectacle équestre à Vaudésir

1^{er} septembre : le vieux qui aimait les fautes d'orthographe à Vaudésir – pièce de théâtre

9. Agenda

Festivités du 13 juillet : le tir du feu d'artifice aura lieu le 13 juillet à Saint-Paterne-Racan

Programme culturel :

9 septembre : forum des associations : la date serait peu judicieuse car peu d'associations sont disponibles

16 septembre : journées européennes du Patrimoine : un énorme de travail de communication par Mme Osiniak, démarre avec les contacts avec le guide tourisme France, les offices de Tourisme, la presse, les radios, la communauté de communes

17 septembre : concert à l'église

Congrès des Maires : il aura lieu le mercredi 29 novembre 2023 au Palais des Congrès de Tours

10. Affaires diverses

Intercérales : Madame Lemaire, Maire fait part d'une plaquette de l'interprofession céréalières

La prochaine réunion aura lieu le 12 septembre à 19h00.

La séance est levée à 20h30.

LEMAIRE Catherine		MARANDEAU Nathalie	
LASCAUD André		CACHAU Philippe	absent
COURTOIS ANNA	pouvoir	OSINIAK Barbara	
COURATIN Emmanuel		ZARDET Pascal	pouvoir
ELLEOUET - HOCDE Emmanuelle		PORTENSEIGNE Luc	
BLANCHARD Bernard		GABARD Marcelline	pouvoir
GENEST Marie-Noëlle		POUPEE Angélique	
ALBERT-DE RYCKE Thierry			